

PROGRAMME DE FORMATION

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat d'Infirmier



Institut de Formation en Soins Infirmiers

C.H.I.C. UNISANTE+ BP 80229

6, rue Thérèse 57604 FORBACH Cedex France

Téléphone 00 33 (0)3 87 88 80 86 - Fax 00 33 (0)3 87 88 81 24

E-Mail ifsi.forbach@unisante.fr

www.ifsi-forbach.fr

Accès à la formation

Pour être admis à effectuer les études conduisant au Diplôme d'Etat d'Infirmier, les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection.

Peuvent se présenter aux épreuves de sélection :

1. Les titulaires du baccalauréat français ;
2. Les titulaires de l'un des titres énoncés par l'arrêté du 25 août 1969 modifié susvisé, ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n° 81-1221 du 31 décembre 1981 susvisé ;
3. Les titulaires d'un titre homologué au minimum au niveau IV ;
4. Les titulaires du diplôme d'accès aux études universitaires ou les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée à l'université ;
5. Les candidats de classe terminale ; leur admission est alors subordonnée à l'obtention du baccalauréat français. Ils doivent adresser une attestation de succès au baccalauréat à la direction de l'institut de formation en soins infirmiers où ils se présentent dans les délais requis par l'institut ;
6. Les titulaires du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique qui justifient, à la date du début des épreuves, de trois ans d'exercice professionnel ;
7. Les candidats justifiant, à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale :
 - ↳ d'une durée de trois ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social, autres que les titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'aide médicopsychologique;
 - ↳ d'une durée de cinq ans pour les autres candidats. Ces candidats doivent au préalable avoir été retenus par un jury régional de présélection dans les conditions définies aux articles 5 à 10. »

Les candidats admis, à l'issue des épreuves de sélection, peuvent bénéficier d'un report de formation sous certaines conditions définies par l'article 22 du Titre Ier- Accès à la formation de l'Arrêté du 31 Juillet 2009.

Pré-requis pour suivre la formation

- ➡ Avoir satisfait aux épreuves de sélection.

Principes pédagogiques

- Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition **des compétences** requises pour l'exercice des différentes activités du métier d'infirmier.
- Il **met en place une alternance** entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, avec une pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles
- La formation est structurée autour de **l'étude de situations** donnant aux étudiants l'occasion de travailler **trois paliers d'apprentissage** :

 **Comprendre**
Agir
Transférer

- Le parcours de formation tient compte de **la progression de chaque étudiant** dans sa manière d'acquérir les compétences.
- Les contenus de formation tiennent compte de **l'évolution des savoirs et de la science**
- Ils font une place à l'enseignement **des sciences et des techniques infirmières**.

Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'étudiant, qui construit son cheminement vers la professionnalisation

Objectifs - finalités de la formation

- **Professionaliser** le parcours de l'étudiant
- Amener l'étudiant à devenir un **praticien autonome, responsable et réflexif**
- Permettre à l'étudiant de **développer des ressources** théoriques et méthodologiques, en habilités gestuelles et en capacités relationnelles
- Apprendre à l'étudiant à **reconnaître ses émotions**
- Favoriser le développement d'**une éthique professionnelle**

Il s'agit pour l'étudiant, d'**acquérir les compétences** nécessaires pour répondre aux besoins de santé des personnes, dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Ces compétences sont au nombre de dix, celles-ci sont rédigées en terme de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du Diplôme d'Etat.

| |
|--|
| C1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier |
| C2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers |
| C3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens |
| C4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique |
| C5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs |
| C6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins |
| C7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle |
| C8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques |
| C9. Organiser et coordonner des interventions soignantes |
| C10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation |

 **Diplôme d'Etat d'Infirmier**

Découpage et durée de la formation

3 années de formation (36 mois) :

- 6 semestres, chacun permettant l'acquisition de 30 ECTS

Une formation de 4 200 heures :

- 2 100 heures d'enseignement théorique
- 2 100 heures d'enseignement clinique, soit :
 - 5 semaines en S1
 - 10 semaines en S2, S3, S4 et S5
 - 15 semaines en S6
- Estimation de 900 heures de travail personnel complémentaire

28 semaines de vacances sur les trois années de formation

Diplôme d'Etat = 180 ECTS  grade de Licence

Contenu de la formation

- Le référentiel de formation est construit par alternance entre **des temps de formation théorique** réalisés dans les instituts de formation et **des temps de formation clinique** réalisés sur les lieux où sont dispensées des activités de soins.
- **L'enseignement en institut de formation est dispensé sur la base de 35 heures par semaine**, dont les modalités sont prévues par les responsables de l'I.F.S.I.
- **La durée de présence en stage est de 35 heures par semaine** dont les modalités d'organisation sont prévues par les responsables de l'encadrement de stage, en accord avec les responsables de l'I.F.S.I.
- **La présence lors des travaux dirigés et des stages est obligatoire.** Certains enseignements en cours magistral peuvent l'être en fonction du projet pédagogique.

La formation théorique s'articule autour **d'unités d'enseignement** qui sont en lien les unes avec les autres et contribuent à l'acquisition des compétences.

Les **unités d'enseignement** couvrent six champs :

1. Sciences humaines, sociales et droit ;
2. Sciences biologiques et médicales ;
3. Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes ;
4. Sciences et techniques infirmières, interventions ;
5. Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière ;
6. Méthodes de travail.

Le référentiel de formation du Diplôme d'Etat d'infirmier est constitué de 36 matières de formation réparties dans 59 unités d'enseignement pour permettre une progression pédagogique cohérente. Il y a un lien entre les unités d'enseignement et l'acquisition des compétences. Chaque unité d'enseignement (UE) contribue à l'acquisition des compétences du référentiel.



| Semestre 1 | Semestre 2 |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 1.1.S1 Psychologie, sociologie, anthropologie ▪ UE 1.3.S1 Législation, éthique, déontologie ▪ UE 2.1.S1 Biologie fondamentale ▪ UE 2.2.S1 Cycles de la vie et grandes fonctions ▪ UE 2.4.S1 Processus traumatiques ▪ UE 2.10.S1 Infectiologie hygiène ▪ UE 2.11.S1 Pharmacologie et thérapeutiques ▪ UE 3.1.S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière ▪ UE 4.1.S1 Soins de confort et de bien-être. ▪ UE 5.1.S1 Accompagnement dans la réalisation des soins quotidiens ▪ UE 6.1 Méthodes de travail et TIC ▪ UE 6.2 Anglais | <ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 1.1.S2 Psychologie, sociologie, anthropologie ▪ UE 1.2.S2 Santé publique et économie de la santé ▪ UE 2.3.S2 Santé, maladie, handicap, accidents de la vie ▪ UE 2.6.S2 Processus psychopathologiques ▪ UE 3.1.S2 Raisonnement et démarche clinique infirmière ▪ UE 3.2.S2 Projet de soins infirmiers ▪ UE 4.2.S2 Soins relationnels ▪ UE 4.3.S2 Soins d'urgence ▪ UE 4.4.S2 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ▪ UE 4.5.S2 Soins infirmiers et gestion des risques ▪ UE 5.2.S2 Evaluation d'une situation clinique ▪ UE 6.2 Anglais |
| UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL | UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL |
| Semestre 3 | Semestre 4 |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 1.2.S3 Santé publique et économie de la santé ▪ UE 2.5.S3 Processus inflammatoires et infectieux ▪ UE 2.8.S3 Processus obstructifs ▪ UE 2.11.S3 Pharmacologie et thérapeutiques ▪ UE 3.2.S3 Projet de soins infirmiers ▪ UE 3.3.S3 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité ▪ UE 4.2.S3 Soins relationnels ▪ UE 4.6.S3 Soins éducatifs et préventifs ▪ UE 5.3.S3 Communication et conduite de projet ▪ UE 6.2 Anglais | <ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 1.3.S4 Législation, éthique, déontologie ▪ UE 2.7.S4 Défaillances organiques et processus dégénératifs ▪ UE 3.4.S4 Initiation à la démarche de recherche ▪ UE 3.5.S4 Encadrement des professionnels de soins ▪ UE 4.3.S4 Soins d'urgence ▪ UE 4.4.S4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ▪ UE 4.5.S4 Soins infirmiers et gestion des risques ▪ UE 4.6. S4 Soins éducatifs et préventifs ▪ UE 5.4.S4 Soins éducatifs et préventifs et formation des professionnels et des stagiaires ▪ UE 6.2 Anglais |
| UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL | UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL |
| Semestre 5 | Semestre 6 |
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 2.6.S5 Processus psychopathologiques ▪ UE 2.9.S5 Processus tumoraux ▪ UE 2.11.S5 Pharmacologie et thérapeutiques ▪ UE 3.3.S5 Rôles infirmiers, organisation du travail et interprofessionnalité. ▪ UE 4.2.S5 Soins relationnels ▪ UE 4.4.S5 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical ▪ UE 4.7.S5 Soins palliatifs et de fin de vie ▪ UE 5.5.S5 Mise en oeuvre des thérapeutiques et coordination des soins ▪ UE 6.2 Anglais ▪ UE optionnelle : approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation | <ul style="list-style-type: none"> ▪ UE 3.4.S6 Initiation à la démarche de recherche ▪ UE 4.8.S6 Qualité des soins et évaluation des pratiques ▪ UE 5.6.S6 Analyse de la qualité des soins et traitement des données scientifiques et professionnelles ▪ UE optionnelle : approfondir un domaine d'exercice de la fonction infirmière et de mener une réflexion sur un choix possible d'orientation à la sortie de la formation ▪ UE 6.2 Anglais |
| UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL | UE 5.8 STAGE PROFESSIONNEL |

L'évaluation des connaissances et des compétences

- Est réalisée par un **contrôle continu et régulier** à chaque semestre
- La **nature** et les **modalités** de l'évaluation sont fixées **pour chacune des unités** d'enseignement dans le référentiel de formation
- L'**acquisition** des unités d'enseignement s'opère selon des principes de **capitalisation** et de **compensation**
- **Validation de chaque stage**

Méthodes pédagogiques et Moyens techniques

- Cours magistraux
- Travaux dirigés (maximum 25 étudiants/groupe)
- Travaux personnels
- Exercices de simulation
- Travaux pratiques

- ⇒ Salles de cours
- ⇒ Amphithéâtre
- ⇒ Salles de travaux pratiques
- ⇒ Salle informatique
- ⇒ Centre de documentation
- ⇒ Salle de détente

Qualifications des formateurs permanents

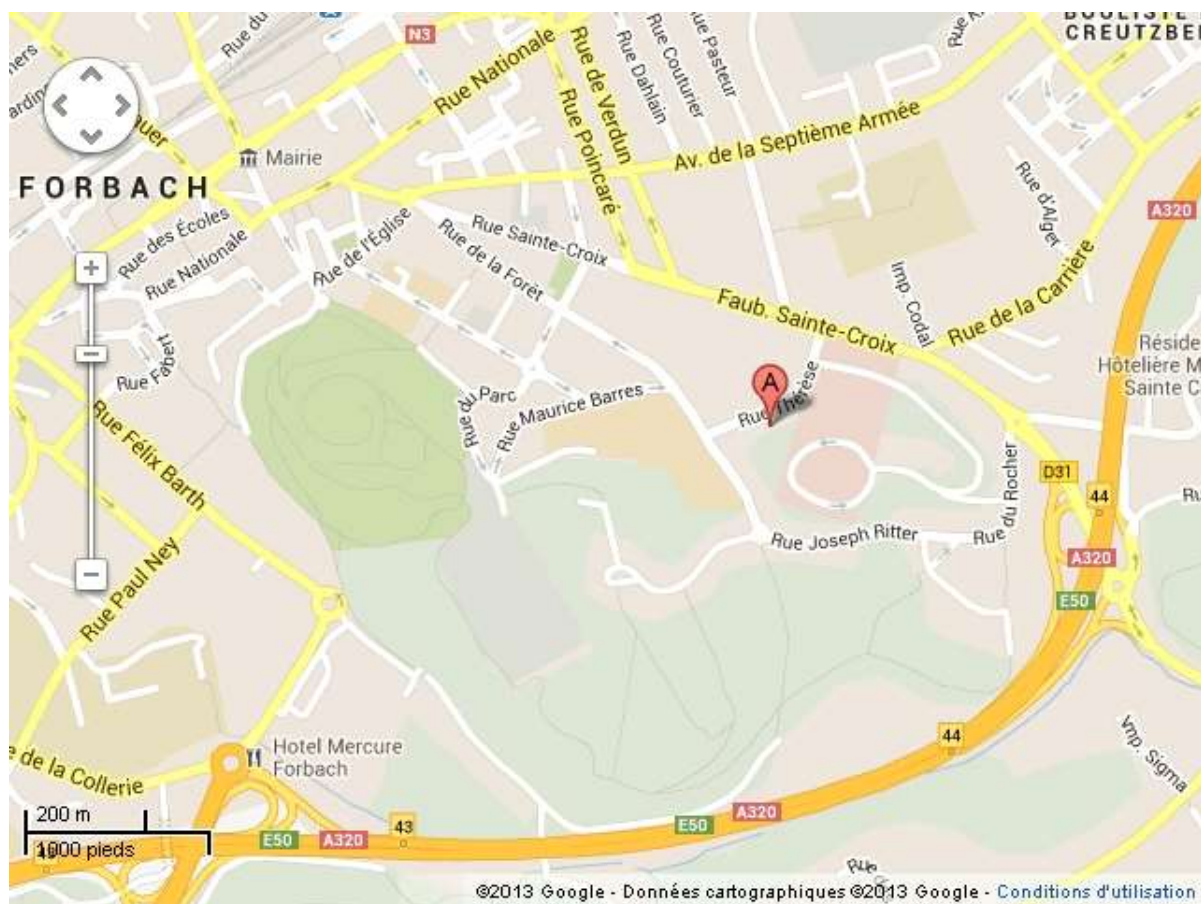
- **Titulaires d'un titre permettant l'exercice de la profession d'infirmier**
- **Titulaires du Diplôme d'Etat de Cadre de Santé**
 - + Diplômes universitaires
 - + Master 2

} Pour certains formateurs

Certains enseignements nécessitent une expertise et des expériences spécifiques et sont dispensés par des intervenants extérieurs à l'Institut de formation en soins infirmiers : médecins, infirmiers spécialisés, psychologues, philosophes, infirmiers cliniciens...

Pour toute demande et/ou situation particulière, le secrétariat de l'I.F.S.I. se tient à votre disposition.

Plan d'accès



La formation au sein de l'IFSI de Forbach répond aux exigences du Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. En cas de manquement à l'une des exigences de ce décret, les étudiants ont la possibilité de contacter AFNOR Certification pour réaliser un signalement :

- via AFNOR Pro Contact : <https://procontact.afnor.org>
- Ou par courrier : Groupe AFNOR

11, rue Francis de Pressensé
93571 La Plaine Saint Denis Cedex